ministres des quatre provinces de l'Atlantique ont présenté au ministre des Transports (M. Jamieson). Le mémoire mentionné par le député de Moncton a trait à la route corridor en rapport avec le financement de la construction de routes dans la région atlantique. On signale la nécessité, surtout lorsqu'il s'agit de débourser des sommes énormes, d'étudier les besoins actuels et futurs dans leur ensemble, y compris les routes entre les provinces et les voies d'accès et de sortie de la région. Je citerai un passage de la page 17 du mémoire, intitulé «Transportation Modes—Highways»:

Un réseau routier convenable est essentiel au développement économique de la région. Les ressources financières des provinces de l'Atlantique étant limitées, le gouvernement fédéral doit augmenter ses investissements dans le programme de construction de grandes voies de communication. Un programme à long terme s'impose pour obtenir le rendement maximum des fonds disponibles. La province de Terre-Neuve et le Labrador ont des besoins particuliers en fait de routes dans la région atlantique.

La situation routière des provinces atlantiques a été exposée en détail dans leur mémoire à l'Office d'expansion économique de la région atlantique le 1er avril 1968. A l'époque, on reconaissait dans le mémoire que les constatations ultérieures contenues dans le présent rapport pourraient nécessiter certains changements dans le mémoire original. Les quatre provinces recommandent les modifications suivantes au mémoire présenté à l'Office.

- (1) Attacher plus d'importance au besoin d'artères urbaines.
- (2) Reconnaître dans le programme à long terme les besoins et les capacités financières différents de chacune des provinces.

Voici un autre paragraphe de ce rapport:

Il faudrait insister pour que le gouvernement fédéral accepte en principe un tel programme à long terme et, une fois ce principe reconnu, adopte la ligne de conduite suivante:

(1) Avant de mettre en œuvre un programme de voirie à long terme, il faudrait procéder à une évaluation détaillée des besoins de chacune des provinces en matière de réseau routier. Une telle évaluation devrait comprendre l'analyse détaillée de l'impact possible sur le réseau routier régional de projets d'envergure comme la chaussée du détroit de Northumberland et la route corridor.

Je rappellerai au député qui a présenté la motion que nulle part dans le rapport, ni dans aucun autre mémoire ou rapport que j'ai vus, les récents gouvernements de la Nouvelle-Écosse, dirigés par des hommes de son parti, n'ont donné une haute priorité à la route de Fundy. Le député de Halifax-East Hants ferait bien de convaince en premier lieu sa province, la Nouvelle-Écosse, d'accorder à la route de Fundy la haute priorité qu'elle mérite et qu'elle devrait avoir, d'après moi.

Avec le député de Moncton, il a proposé que le gouvernement examine s'il n'y aurait pas lieu pour lui de faire connaître, dès que la chose sera pratique, sa formule de 90-10 de partage des frais pour le programme de construction de routes anciennement mis en œuvre de concert avec ces provinces par l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Je trouve, comme l'a fait remarquer le député de Westmorland-Kent (M. Crossman) que la formule qu'il a exposée en détail est plus généreuse que celle qui est demandée.

• (5.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'aimerais simplement répéter ce qu'a dit, je crois, le député de Westmorland-Kent, qu'au cours de la seule année financière 1970-1971, on a affecté presque autant d'argent à la construc-

[M. Smith (Northumberland-Miramichi).]

tion de grand-routes dans les provinces de l'Atlantique qu'on n'en aurait affecté en quatre ans en vertu des anciens accords de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Pour ce qui est des grand-routes subventionnées, et en particulier la Fundy Trail et la traversée de la Shubenacadie, il faut remarquer, comme on l'a déjà dit, qu'il s'agit d'un programme mené conjointement avec les provinces. Il doit, dans tous les cas, s'agir de grand-routes qui, de l'avis d'Ottawa et des provinces, contribueront fortement au développement économique de la province.

Je connais les avantages apportés par les routes évoquées par le député et je sais à quel point elles contribuent au développement des régions intéressées, mais apparemment selon les provinces intéressées—et Ottawa se rend à leur avis—elles ne contribueraient pas de façon aussi significative au développement de la région dans son ensemble et à celui de chacune des provinces que les grand-routes dont l'aménagement a été classé prioritaire.

En conclusion je répète que j'appuie pleinement la motion du député avec l'unique réserve que la priorité qui y est attachée soit exprimée par les gouvernements provinciaux intéressés et qu'évidemment ce projet ne soit pas réalisé aux dépens de fonds qui, autrement, pourraient servir aux projets que j'ai indiqués et auxquels les deux provinces ont attribué un niveau de priorité plus élevé.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au cas où, d'après le compte rendu, l'intérêt manifesté à la motion à l'étude se bornerait aux représentants de la région atlantique, on permettra peut-être à un député de l'Ouest d'intervenir pendant une trentaine de secondes. J'admets l'existence d'un préjugé traditionnel dans le cas de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, mais je pense également que pour les gens de l'Ouest du pays, ce qui est indiqué dans le cas des provinces atlantiques l'est également pour tout le Canada. Je trouve excellente l'idée d'un programme global de routes pour la région atlantique, y compris le projet de la Fundy Trail et le pont de la rivière Shubenacadie. Je félicite le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) d'avoir présenté cette motion cet après-midi.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, quoi qu'en ait dit le député de Moncton (M. Thomas), je n'avais vraiment pas l'intention de faire de longs commentaires. Le secrétaire parlementaire a pris des notes et je vais lui laisser le temps voulu pour étouffer le bill. Je tiens néanmoins à faire une brève remarque sur la «Fundy Trail». Voilà des années que je préconise son aménagement de concert avec d'autres députés et dès que je commence à en parler, tout le monde se met à crier «Funny Trail». Mais c'est un projet magnifique et en ma qualité de promoteur du début, j'envisage une route de tourisme toute particulière, dont les sommes affectées à son aménagement de devraient pas venir des sources qui alimentent normalement les grandes routes.

Je regrette qu'il y ait eu malentendu à ce sujet de la part de députés et de plusieurs des promoteurs de bonne foi de l'entreprise. D'après moi, nous ne devrions pas nous servir des fonds si rares destinés aux routes du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse, peu importe, pour les affecter à une voie de tourisme. Je